

DECISION DU PRESIDENT N° D2025-188

Objet : Désignation de l'établissement bancaire ARKEA Banque pour le déploiement d'une ligne de trésorerie

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu le code de la commande publique, notamment l'article L.2512-5 (6°),

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération 2025/04/07/29-2 du 7 avril 2025 portant modification des délégations d'attribution du conseil de la métropole du Grand Paris au Président, notamment pour prendre toute décision en matière de lignes de trésorerie,

Vu l'arrêté AP 2025/87 du 16 avril 2025 portant délégation de signature donnée à Monsieur Philippe CASTANET, directeur général des services de la métropole du Grand Paris,

Considérant la nécessité pour la métropole du Grand Paris de bénéficier du déploiement d'une ligne de trésorerie,

Considérant qu'au terme d'une consultation menée librement, en application de l'article L.2512-5 (6°) et du Titre II du Livre V du code de la commande publique, l'établissement bancaire ARKEA Banque a été retenu,

DECIDE

Article 1er : la conclusion, avec l'établissement bancaire ARKEA Banque Entreprises & Institutionnels, sis Allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon, d'un contrat de ligne de trésorerie.

Article 2 : le contrat est conclu avec les caractéristiques suivantes :

- Montant de la ligne de trésorerie : 20 000 000 €
- Taux d'intérêt : Taux Euribor 3 mois + 0,51%, plancher à 0% sur l'index
- Frais de dossier : 14 000 €
- Commission de non-utilisation : aucune

Article 3 : le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de signature.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le Directeur des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

Fait à Paris, le **24.9.25**

Par délégation du Président
Le directeur général des services

Philippe CASTANET

